Annonces Google

Envoyer un commentaire Pourquoi cette annonce ?

30 juillet 2020 19h19

Corridor appalachien veut déménager

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
La Tribune

Corridor appalachien lance une campagne de financement visant à amasser 175 000 $, cela dans le but de finaliser l'acquisition de nouveaux bureaux qui seraient essentiels à la croissance de ses activités de conservation des milieux naturels dans la région des Appalaches du sud du Québec.

Partager

Les bureaux actuels de l'organisme sont devenus trop petits pour son équipe, qui est actuellement en plein essor. Corridor appalachien prévoit demeurer à Eastman, tout en triplant ses espaces de travail.

Depuis sa fondation il y a 18 ans, Corridor appalachien a permis, avec l'aide de nombreux partenaires, la protection à perpétuité de plus de 14 400 hectares de terrains dans la région. L'organisme cherche depuis cinq ans à se relocaliser dans des bureaux mieux adaptés à ses besoins et qui lui «permettraient de répondre aux opportunités actuelles et futures».

«Les besoins grandissants des communautés régionales en matière d'environnement, combinés à l'expertise fine en conservation de la nature que nous possédons, font en sorte que nous sommes de plus en plus sollicités», explique Marie-José Auclair, présidente du conseil d'administration de Corridor appalachien.

«Nos bureaux actuels ne nous permettent pas d'héberger les ressources essentielles pour répondre à toutes les opportunités de conservation de notre précieux patrimoine naturel. Plusieurs projets sont mis en attente ou sont carrément déclinés, puisqu'il nous est présentement impossible d'ajouter des membres à notre équipe», déplore-t-elle.

Corridor appalachien a récemment déniché «l'espace idéal à Eastman pour poursuivre ses activités et appuyer sa croissance. Situé au cœur de son territoire d'intervention, le nouvel immeuble permettra de tripler les espaces de bureaux disponibles pour l'équipe de l'organisme, qui compte présentement quatorze employés réguliers et huit stagiaires.»

«Ce nouvel espace favorisera le partage de notre expertise avec une multitude d'acteurs, dont les propriétaires fonciers qui souhaitent s'impliquer dans la conservation, les quarante-trois municipalités de notre territoire, ainsi que de nombreuses écoles et camps de jour, etc.», mentionne Mélanie Lelièvre, directrice générale de l'organisme.

Pour réaliser cet «ambitieux projet», Corridor appalachien avait d'abord approché les gouvernements fédéral et provincial, mais en vain. Voilà pourquoi l'organisme fait appel à toute la communauté pour des dons.

Pour soutenir ce projet avec un don, vous pouvez composer le 579-488-6670. Des reçus pour fins d'impôt seront remis pour tous les montants qui seront offerts pour le projet.

Parce que j'aime ma communauté, je contribue à mon média de proximité.

JE CONTRIBUE

CONTENUS À DÉCOUVRIR

ACTUALITÉS

1

Le corridor cyclable temporaire sur Galt démantelé

09h56

ACTUALITÉS

2

Espace-inc: propulser les futurs entrepreneurs québécois

7 août 2020

ACTUALITÉS

3

Augmentation des infractions sur des sites protégés

29 juillet 2020

ACTUALITÉS

4

Le mont Foster officiellement protégé à perpétuité

29 juin 2020

LES PLUS POPULAIRES

SPORTS

1

Félix Robert discute avec les Penguins

17 août 2020

FAITS DIVERS

2

Une bagarre tourne mal sur la rue Alexandre

15h29

AFFAIRES

3 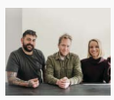

Le resto Vin Polisson ouvre ses portes au centro

17 août 2020

FAITS DIVERS

4

Importante saisie de GHB à Magog

15h29

ACTUALITÉS

17 août 2020 13h59

Évolution des grands travaux à Sherbrooke

MIREILLE VACHON
La Tribune

Toutes les équipes de construction sont désormais de retour sur les chantiers, donc ça bouge beaucoup plus ces temps-ci, a mentionné Caroline Gravel, directrice des infrastructures urbaines à la Ville de Sherbrooke, en point de presse lundi matin. Lumière sur l'avancement de plusieurs dossiers en cours.

Quatre chantiers ont été complétés la semaine passée, indique Mme Gravel, soit l'aménagement d'un passage piétonnier entre le chemin Plante et le parc Armand-Duplessis dans l'arrondissement de Fleurimont, la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue King Est, entre les rues du Marché et Chamberland, la réhabilitation de l'aqueduc sur le chemin de Saint-Élie et le resurfaçage de la rue du Curé, de Président-Kennedy à Bertrand-Fabi.

Zones scolaires

À quelques jours de la rentrée des classes, le Service des infrastructures urbaines porte une attention particulière à l'avancement des chantiers situés à proximité des écoles.

« Toutefois, considérant le nombre d'écoles et leur répartition sur le territoire sherbrookois, il sera impossible de promettre qu'aucun chantier ne sera actif lors de la rentrée », déclare la directrice, ajoutant que pendant la période scolaire, la Ville prendra les moyens pour assurer la sécurité des élèves s'il y a des travaux à proximité en collaboration avec le Service de police de Sherbrooke.

La Ville anticipe avoir deux projets près des écoles cet automne, soit sur la rue Notre-Dame à Brompton et sur la rue Adélard-Collette dans le secteur d'Ascot.

Trottoir de la rue Adélard-Collette

Les citoyens de la rue Adélard-Collette ont exprimé leur point de vue sur les travaux de restructuration prévus dans leur quartier lors d'une rencontre avec la Ville jeudi dernier.

« On les a bien écoutés et on a pris ça en note », affirme Caroline Gravel, ajoutant que l'équipe se rencontre dans la journée de lundi pour considérer les enjeux d'utilisation et de sécurité du trottoir. La décision finale sera communiquée aux citoyens au courant de la semaine.

Place Nikitotek

La démolition de la place Nikitotek, qui a débuté le 3 août dernier, va bon train. Les travaux se termineront d'ici la fin de la semaine, soutient la Ville.

À la suite des appels d'offres infructueux auprès des acheteurs privés, la place Nikitotek a été mise en vente sur le site Iron Planet, une plateforme de revente internationale qui s'adresse aux acheteurs du monde entier. Les enchères se termineront le 15 octobre.

Mme Gravel indique que la Ville n'a aucun prix plafond, mais que les élus ont en tête un prix minimal, et ils veulent avoir la possibilité d'analyser toutes les offres. La Ville s'attend à vendre au-dessus de 1,5 M$, note-t-elle.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

17 août 2020 17h50

Eau potable: le seuil de plomb dépassé dans des écoles sherbrookoises

ISABELLE PION
La Tribune

Plusieurs écoles du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) se retrouvent avec des quantités de plomb qui dépassent la norme établie par Santé Canada.

À l'instar des autres organisations scolaires, le CSSRS devait mener une opération d'analyse de la concentration de plomb aux points d'eau à des fins de consommation dans les écoles.

Au total, 417 points d'eau potable ont été testés, des fontaines, des éviers de cuisine et des buvettes. Du nombre, 197 sont non conformes.

L'opération a été menée dans 20 écoles primaires construites avant 1981.

LIRE LA SUITE

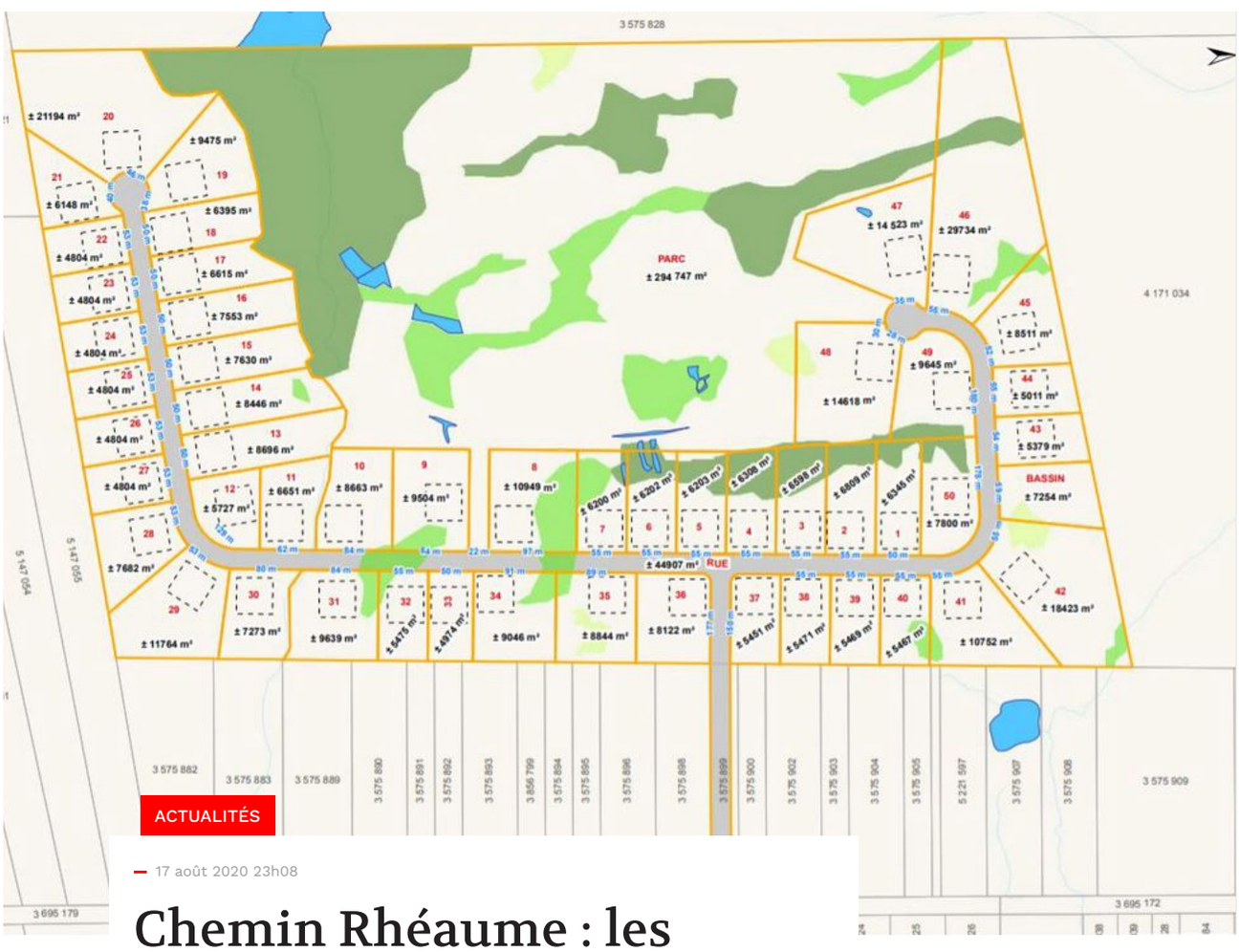

ACTUALITÉS

17 août 2020 23h08

Chemin Rhéaume : les citoyens devront reprendre les démarches de contestation

JONATHAN CUSTEAU
La Tribune

La vingtaine de citoyens ayant déposé une demande d'avis de conformité à la Commission municipale du Québec (CMQ) concernant le projet résidentiel dans le secteur du chemin Rhéaume devront recommencer leur démarche. Un seul des deux règlements municipaux permettant au Domaine de la vallée d'Orford de voir le jour avait été adopté jusqu'à maintenant. Une nouvelle demande devra donc être déposée maintenant que les deux règlements ont été entérinés au conseil municipal.

Une lettre comportant vingt signataires avait été envoyée à la Commission municipale du Québec le 28 juillet pour obtenir cet avis de conformité. Parmi les signataires se trouvent Catherine Boileau, qui avait milité pour la préservation du parc Willie-Bourassa-Auger, Martin Gagnon, président de l'Association citoyenne pour les espaces verts de Sherbrooke, Christine Labrie, députée de Sherbrooke, et Denis Pellerin, ex-candidat à la mairie.

La démarche avait été chapeautée par la conseillère Évelyne Beaudin, qui avait invité à la fin juin les citoyens à se regrouper pour lancer une démarche auprès de la CMQ.

Ces citoyens s'opposent à la construction de 50 maisons dans un secteur à forte valeur écologique à l'extérieur du périmètre urbain. Ils désirent valider que les changements réglementaires apportés par la Ville sont conformes au schéma d'aménagement. Rappelons que les promoteurs ont consenti à protéger la presque totalité des milieux humides présents sur le terrain visé alors que la Ville approuve la construction pour respecter une promesse faite en 1998 par le conseil municipal de Saint-Élie.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

17 août 2020 19h00

Éclosion au CHSLD D'Youville: aucun nouveau cas

MÉLANIE NOËL
La Tribune

Aucun autre résident de l'Hôpital et centre d'hébergement D'Youville ayant passé un test de dépistage COVID-19 n'a reçu un résultat positif.

Rappelons qu'un employé et un résident du CHSLD D'Youville ont été infectés par la COVID-19 et qu'une éclosion a été décrétée, en fin de semaine, pour une section de l'établissement comptant 24 résidents.

L'unité de 24 personnes est toujours considérée en éclosion. Les mesures de protection supplémentaires, dont le confinement des résidents, demeurent en vigueur dans les deux unités où l'employé a travaillé.

« Soixante-dix personnes avaient été dépistées cette fin de semaine, soit 40 résidents et 30 employés, et tout s'est déroulé rondement. On vise à dépister 150 autres employés et médecins aujourd'hui (lundi), soit l'ensemble du personnel en contact avec les résidents et autres patients de l'Hôpital et Centre d'hébergement D'Youville », a spécifié en avant-midi Annie-Andrée Émond, adjointe à la directrice et responsable des communications, ajoutant que les 40 résidents déjà testés représentent les résidents à risque.

Les visites, selon les règles habituelles, demeurent permises dans les autres unités d'hébergement du centre. Au moment d'écrire ces lignes, aucun résultat positif de travailleur n'avait été enregistré. Il reste cependant des tests à recevoir.

De plus, l'appel au dépistage auprès de tous les employés et médecins du centre d'hébergement a été entendu. Une équipe mobile supplémentaire a dû être dépêchée sur les lieux pour répondre à la demande.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

17 août 2020 10h36 / Mis à jour à 23h08

Rattrapage scolaire: plus d'argent, moins de bureaucratie [VIDÉO]

OLIVIER BOSSÉ
Le Soleil

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, annonce 20 millions $ de plus et moins de bureaucratie pour tenter de rattraper le retard pris par certains élèves depuis le début de la pandémie de COVID-19.

«Un filet de sécurité pour permettre de détecter les retards» pris au courant des mois de fermeture des écoles, au printemps.

C'est ainsi que M. Roberge qualifie les 20 millions $ de plus allongés par le ministère de l'Éducation en vue de la rentrée, annonce réalisée dans une école de Québec, lundi matin.

«Chaque début d'année scolaire, on vise à faire un rattrapage. Et ça se pose avec encore plus d'acuité cette année. On s'attend à ce qu'il y ait davantage de retard et c'est pour ça qu'on met plus de ressources», a-t-il affirmé, dans le gymnase neuf d'à peine deux ans de l'école Du Boisé 1 du secteur Notre-Dame-des-Laurentides, banlieue nord où les petites familles sont très nombreuses.

LIRE LA SUITE

POLITIQUE

18 août 2020 9h37 / Mis à jour à 15h42

Chrystia Freeland remplace Bill Morneau aux Finances

LINA DIB
La Presse Canadienne

OTTAWA - Justin Trudeau a remplacé son ministre des Finances et s'apprête à forcer une pause des travaux parlementaires, geste dénoncé par l'opposition bloquiste et néo-démocrate.

C'est Chrystia Freeland qui, dorénavant, s'occupera des finances du pays, en remplacement de Bill Morneau, qui a démissionné lundi soir.

Celle qui est vice-première ministre a prêté serment pour ses nouvelles fonctions de ministre des Finances à Rideau Hall, mardi en milieu d'après-midi.

Elle a passé le flambeau des Affaires intergouvernementales à Dominic LeBlanc. Depuis l'élection de l'an dernier, M. LeBlanc siégeait au conseil des ministres, mais sans portefeuille, pendant qu'il se remettait d'un cancer.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

17 août 2020 23h25

La cour municipale déménagera au 400 rue Marquette

JONATHAN CUSTEAU
La Tribune

La cour municipale quittera l'hôtel de ville de Sherbrooke pour s'établir au 400, rue Marquette, l'ancien poste de police qui accueille déjà Espace-inc. La transformation de l'édifice coûtera environ 2,5 M$ et devrait être terminée en 2021.

La Ville envisageait de déménager la cour municipale dans un bâtiment qui ne lui appartenait pas et avait déjà réservé 155 000 $ pour les frais de location et d'entretien ménager de nouveaux locaux. Cette somme sera plutôt consacrée à la préparation des plans et devis qui mèneront à une demande budgétaire de 2,5 M$ au plan triennal d'immobilisation 2021-2023.

Selon les élus, des espaces trop restreints et des problèmes de sécurité, entre autres, sont à l'origine de cette demande de déménagement.

On note par exemple un achalandage moyen de 900 personnes par semaine, ce qui résulte en un déficit de places de stationnement et en l'émission de constats d'infraction à des usagers de la cour municipale parce qu'ils sont stationnés illégalement. L'accessibilité universelle n'est pas respectée non plus.

La Ville ajoute que les espaces de travail sont mal configurés, ce qui entraîne entre autres une absence de confidentialité pour les citoyens.

On ajoute que la réceptionniste de l'hôtel de ville doit parfois composer avec la clientèle qui se rend à la cour municipale, ce qui augmente inutilement sa charge de travail.

« Ça faisait longtemps qu'on était à l'étroit au sous-sol de l'hôtel de ville. Nous avons une occasion intéressante au 400, rue Marquette. Le tout se fera au cours des prochains mois. C'est une bonne nouvelle pour le Service des affaires juridiques et pour les avocats qui ont à y siéger. C'est une façon intéressante de rentabiliser un de nos bâtiments municipaux », commente Danielle Berthold, présidente du comité de la sécurité publique.

« Il faut dire que ce n'est pas un caprice. Nos installations n'étaient plus conformes. C'est une proposition qui avait été amenée par Pierre Avard au conseil », a ajouté Marc Denault.

Évelyne Beaudin, loin de dire que cette dépense est injustifiée, aurait quand même souhaité qu'on retarde la relocalisation de la cour municipale. La location de locaux dans l'édifice Hooper, le déménagement du garage municipal et l'aménagement d'un plateau de loisirs à Rock Forest, sans compter les grands projets au centre-ville, sont les dépenses évoquées par la conseillère pour inviter ses collègues à la modération. « Si on ne veut pas se retrouver avec une dette incontrôlable, il faut remettre en question nos projets majeurs et se positionner. Il faut tous les mettre devant nous et mettre des priorités. »

Le maire Steve Lussier dit partager les inquiétudes de Mme Beaudin. « Il y avait des questions de sécurité pour plusieurs employés. Avec le comité exécutif, nous sommes allés sur place et nous avions une sensibilité pour la sécurité. »

Dans ses critères pour trouver une nouvelle adresse pour la cour municipale, la Ville cherchait des locaux au rez-de-chaussée surveillés par des caméras. Ils devaient être accessibles par le transport en commun et le transport actif et disposer de 50 espaces de stationnement pour les employés et les usagers.

La cour municipale compte neuf employées permanentes et traite environ 85 000 constats d'infraction annuellement, en plus de 545 dossiers civils. Trois employées permanentes sont pour leur part attitrées à la perception civile pour traiter 2000 dossiers annuellement. S'ajoutent un agent de sécurité et un juge, ce dernier étant nommé par le gouvernement.

LIRE LA SUITE

COVID-19

17 août 2020 14h18

Une demande sera faite en Cour pour offrir à tous les enfants des cours en ligne

STÉPHANIE MARIN
La Presse Canadienne

MONTRÉAL — Une demande doit être déposée cette semaine devant le tribunal pour qu'il ordonne au ministère de l'Éducation d'offrir à tous les enfants l'option des cours en ligne — afin qu'ils ne soient ainsi pas obligés de retourner physiquement en classe cet automne.

Pour l'instant, seuls les enfants qui ont certaines conditions médicales définies ou des parents à risque peuvent être exemptés de venir à l'école.

Mais en cette période de COVID-19, tous les parents doivent avoir ce choix, fera valoir l'une des mères qui ont mandaté un avocat pour que l'option des cours en ligne soit disponible pour tous dès la rentrée, au primaire comme au secondaire.

Politimi Karounis a deux enfants. Elle ne veut pas qu'ils aillent en classe cet automne, car elle juge que les mesures sanitaires mises en place ne seront pas suffisantes pour les protéger.

Avec d'autres parents, elle a mandaté l'avocat constitutionnel bien connu, Me Julius Grey, pour présenter cette demande.

Le programme en ligne a déjà été créé pour les enfants dont la condition médicale les rend trop vulnérables pour aller en personne à l'école. Puisqu'il existe, il peut être offert à tous, sans frais supplémentaires, fait valoir Mme Karounis.

On demande d'avoir le choix, explique-t-elle en entrevue, et le respect de l'autonomie individuelle.

Le critère médical est trop restrictif, ajoute-t-elle.

La demande en jugement déclaratoire devrait être déposée cette semaine, et il sera demandé au tribunal qu'elle soit entendue le plus tôt possible, car il y a urgence, dit-elle. La rentrée scolaire approche à grands pas.

La demande sera notamment fondée sur la Charte canadienne des droits et libertés, dont son article 7, qui établit le droit à la vie et à la sécurité.

Mme Karounis sait qu'il est possible pour les parents de faire l'école à la maison. Mais cette option n'est pas possible pour toutes les familles, car beaucoup de parents doivent travailler et n'ont pas les moyens de rester à la maison, explique-t-elle. Et puis, tous n'ont pas les habiletés pédagogiques que possèdent les enseignants. C'est pourquoi leur demande en justice mise sur l'option de l'école en ligne.

On veut récupérer le choix des parents, dit-elle.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

18 août 2020 0h12 / Mis à jour à 9h56

Le corridor cyclable temporaire sur Galt démantelé

JONATHAN CUSTEAU
La Tribune

Le corridor cyclable temporaire du boulevard de l'Université et de la rue Galt Ouest, délimité par des cônes orange, devait commencer à être démantelé dans la nuit de lundi à mardi. Outre le mécontentement exprimé par les citoyens et les commerçants, les élus ont évoqué la sécurité des cyclistes pour expliquer la fin immédiate du projet-pilote. Le corridor cyclable de la rue Galt Est devait subir le même sort.

Le maire Steve Lussier, le président du comité de mobilité durable Marc Denault et plusieurs autres conseillers ont appuyé cette décision en évoquant qu'il s'agissait d'un pas de recul pour faire deux pas en avant. M. Denault pilotera d'ailleurs un comité de réflexion pour assurer le développement cohérent des pistes cyclables sur le territoire sherbrookois.

Trois conseillères, sans contester les améliorations nécessaires pour la sécurité, ont enregistré leur dissidence. Annie Godbout, Karine Godbout et Évelyne Beaudin auraient souhaité que le projet-pilote se poursuive après des modifications.

« On recule pour le moment, mais on doit vraiment se pencher sur le dossier dans son entièreté pour le territoire. Après avoir vu toutes les plaintes, après avoir mis des pistes aménagées, dont sur Galt Ouest, il faut savoir qu'il y avait une cohabitation avec les autobus qui était peut-être un peu plus difficile. Le Service de police a soulevé d'autres préoccupations. On se devait d'enlever les cônes orange. Ça avait l'air d'un chantier de construction », explique le maire Steve Lussier.

Le conseiller du district de l'Université, Paul Gingues, affirme avoir reçu « d'innombrables plaintes de citoyens et de commerçants » depuis le début du mois de juillet. « Ils ne comprenaient pas la logique de fermer la moitié de la rue Galt pour tester une piste cyclable. Galt est une des trois voies principales qui traversent la ville d'est en ouest. Mon dernier post sur Facebook a suscité plus de 200 commentaires, sans compter les courriels et les appels. Plusieurs s'interrogent sur l'allure d'improvisation de ce projet-pilote.

« Je ne suis pas contre les pistes cyclables sécuritaires. Il me semble qu'il serait possible de créer des liens sans réduire drastiquement des artères comme la rue Galt. » Il nomme entre autres la voie cyclable prévue dans le projet qui verra le jour sur l'ancienne propriété des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

Danielle Berthold cite pour sa part un rapport du Service de police de Sherbrooke, qui n'a pas été rendu public et qui a été transmis aux élus lundi soir vers 20 h, pour justifier le retrait du projet-pilote. « J'ai demandé qu'on me produise un rapport. On y indique que la visibilité des piétons voulant traverser la rue est réduite et que les arrêts d'autobus sont problématiques, parce qu'ils bloquent la circulation. Il y a aussi des traverses de piétons qui passent dans la piste cyclable et les bacs à déchets empiètent sur la chaussée. Les cyclistes doivent les contourner. »

Mme Berthold ajoute que certains automobilistes roulaient dans le corridor cyclable, pensant seulement que les deux voies pour les voitures étaient séparées par des cônes. « Je ne pourrais pas vivre avec la possibilité qu'il y ait un accident. Dans la rapidité à vouloir rendre un service à la population, on a commis une erreur. On n'a pas invité la police à se joindre à ce comité et à nous faire des recommandations. »

Chantal L'Espérance en retient que des consultations en amont doivent toujours être faites avant la réalisation d'aménagements. On prévoyait d'ailleurs un corridor cyclable temporaire sur la rue King après avoir mené une telle consultation. Celui-ci ne verra pas le jour. « J'aurais aimé qu'on puisse maintenir les tronçons non problématiques », a-t-elle néanmoins souligné.

« Il va falloir qu'on change nos mentalités. Le tout à l'auto ne peut plus fonctionner. Il faut qu'on puisse partager la route et trouver des solutions gagnant-gagnant », ajoute-t-elle.

Karine Godbout aurait aussi aimé que des ajustements sécuritaires soient apportés pour maintenir ne serait-ce qu'une piste cyclable dans ce projet-pilote.

« C'est le propre d'un projet-pilote de faire des essais et des erreurs. Ce projet avait assurément besoin d'ajustements, mais pas de l'abolir », abonde Annie Godbout.

« Nous avons de grands défis de faire accepter ces projets par les citoyens. Ce sera extrêmement difficile de mettre une voie réservée sur King ou Portland, mais c'est vers là qu'on doit aller. »

Évelyne Beaudin rapporte quant à elle que les cyclistes étaient unanimes pour dire que le corridor cyclable était perfectible. « Mais ils étaient unanimes pour dire que c'est nécessaire sur ce tronçon. En raison des dénivelés, la rue Galt et le boulevard de l'Université, ce sont les seules rues où on peut faire passer une piste cyclable entre le centre-ville et l'Université. »

Mme Beaudin a déploré l'empressement avec lequel ce dossier avait été traité et aurait souhaité deux ou trois jours de plus « pour bien faire les choses. »

« J'espère qu'on va revenir rapidement avec un projet-pilote qui prendra une autre forme. »

Nicole Bergeron assure qu'il ne s'agit que d'une partie remise. « Je veux rassurer les citoyens qui croient au transport actif : ça ira en s'accroissant. Il faudra qu'on accepte de partager la rue. »

Enfin, Marc Denault confirme qu'un comité comportant de nombreux intervenants du Service de police, du Bureau de l'environnement, de la Société de transport de Sherbrooke et de la planification du territoire se pencheront sur l'avenir des pistes cyclables au comité de mobilité durable. Des intervenants du monde cycliste, du conseil régional de l'environnement, de Commerce Sherbrooke et de la Chambre de commerce de Sherbrooke seront aussi consultés.

« L'objectif est de mettre en place un comité en mesure de faire des recommandations au conseil pour tout projet-pilote ou permanent de transport actif, et capable de se prononcer sur les projets prioritaires », résume M. Denault.

LIRE LA SUITE

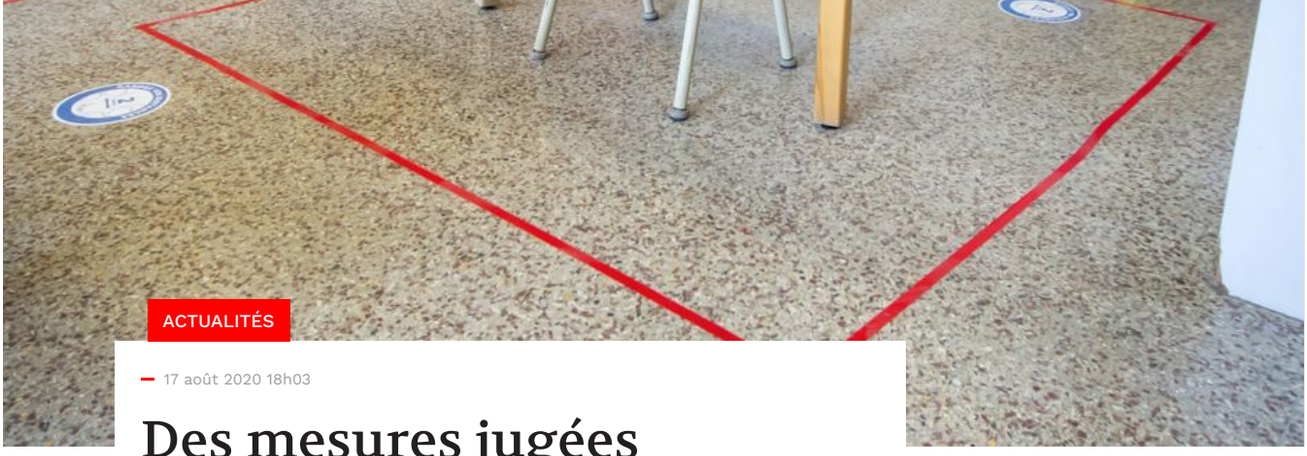

ACTUALITÉS

17 août 2020 18h03

Des mesures jugées insuffisantes

ISABELLE PION
La Tribune

Les mesures d'aide à la réussite annoncées par le ministre Jean-François Roberge sont jugées insuffisantes. Le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE) évalue que les 20 M $ annoncés pour soutenir la réussite des élèves, notamment par l'embauche de personnel, pourrait représenter 700 000 $ dans les écoles estriennes francophones, soit l'équivalent d'une heure et demie de services additionnels par école hebdomairement, avance le président Richard Bergevin.

« On trouve ça largement insuffisant pour l'ampleur des besoins qui ont été nommés avec le confinement. Il faut prendre les bouchées doubles à la rentrée », commente M. Bergevin. Le SEE représente des enseignants des centres de service scolaires de la Région-de-Sherbrooke, des Sommets et des Hauts-Cantons, soit environ 3500 membres.

Il estime que l'annonce survient tard.

« C'est un des malheurs de l'annonce à ce moment-ci. Les jeunes enseignants viennent de choisir leur contrat en Estrie, dans les trois commissions scolaires. On aurait aimé que l'annonce vienne une ou deux semaines plus tôt pour que les centres de service puissent intégrer cet ajout de services aux contrats présentés aux jeunes. Ceci étant dit, dans les milieux où il y a des jeunes à temps partiel, il pourra y avoir des ajouts. »

Il sera difficile de recruter plus d'enseignants parce que le Québec est déjà en situation de pénurie. Une bonification des contrats pourra donc être une façon d'augmenter les services, estime-t-il.

Richard Bergevin voit deux grands oubliés dans cette annonce : la formation professionnelle et l'éducation aux adultes.

« Avec les coupes d'emploi liées à la pandémie, on risque d'avoir beaucoup de jeunes adultes qui reviennent aux études, en formation professionnelle ou à l'éducation aux adultes, pour compléter leur formation ou pour être capable améliorer leur sort. On n'a aucune annonce pour aider ces gens-là. Ces gens qui reviennent dans le système ont souvent des retards ou des difficultés. Il faut être capable de leur donner des services adaptés à leurs besoins pour les accompagner vers la réussite.

C'est vraiment un oubli important et on s'attend à ce que le ministre corrige le tir dans les prochaines semaines. »

LIRE LA SUITE

COVID-19

17 août 2020 14h00 / Mis à jour à 21h14

François Legault se fait offrir un masque qui permet de lire sur les lèvres

MICHEL SABA
La Presse Canadienne

Le premier ministre François Legault s'est vu remettre un masque avec une visière transparente au niveau de la bouche des mains de Rosalie Taillefer-Simard, la jeune femme qui s'est fait expulser d'une quincaillerie parce qu'elle portait un masque qui permet de lire sur les lèvres.

La «rencontre de courtoisie», à laquelle les médias ne pouvaient pas assister, s'est déroulée lundi midi dans les bureaux montréalais du premier ministre et visait à sensibiliser M. Legault aux besoins des personnes sourdes et malentendantes.

À la sortie de l'entretien, Rosalie Taillefer-Simard, la fille du chanteur René Simard et de l'animatrice Marie-Josée Taillefer, a lancé être «tellement contente».

«Il disait qu'il fallait faire quelque chose» étant donné que plusieurs élèves qui ont des problèmes d'audition retourneront à l'école dans quelques semaines et seront confrontés à des camarades et des enseignants qui seront masqués, a-t-elle raconté.

La jeune femme a également retenu que le premier ministre lui aurait dit qu'il essaiera de rendre les masques plus accessibles et plus acceptés de sorte que les enseignants soient autorisés à les porter.

«On a été touchés par son témoignage il y a quelques semaines», a expliqué Ewan Sauves, l'attaché de presse du premier ministre, lors d'une conversation avec *La Presse Canadienne*.

L'histoire de Mme Taillefer-Simard avait fait grand bruit à la fin juillet lorsqu'elle s'était vu montrer la porte d'un commerce où elle était entrée avec un masque avec une partie transparente en plastique souple au niveau de la bouche. La vidéo racontant sa mésaventure a été visionnée 1,2 million de fois sur Facebook à ce jour et a indigné les Québécois.

Rosalie Taillefer-Simard s'est depuis associée avec le designer Jean Airoldi — qui a également pris part à la rencontre avec le premier ministre — et a lancé la semaine dernière une nouvelle collection de masques transparents au niveau de la bouche.

Mme Taillefer-Simard estime que «tout le monde» devrait porter un masque avec fenêtre, ce qui permettrait de voir leur sourire et d'aider les malentendants qui ont besoin de lire sur les lèvres.

Bien que plusieurs d'entre eux entendent grâce à des implants cochléaires, le masque transparent permet de «confirmer» ce qui est entendu puisque les masques et les plexiglas coupent le son.

Vie encore plus compliquée

La vie des personnes souffrant de problèmes d'audition est encore plus compliquée depuis que les autorités de santé publique ont commencé à recommander puis à exiger le port du couvre-visage.

L'accessibilité des masques avec une fenêtre transparente au niveau de la bouche et l'engagement social de la jeune femme font toute la différence, croit Jeanne Choquette, la présidente d'Audition Québec.

«C'est certain que comme Rosalie Taillefer-Simard est un nom connu, ça nous aide les personnes malentendantes parce que ça fait prendre conscience que ce type de masques existent et qu'il y en a sur le marché», a-t-elle expliqué.

Audition Québec dresse d'ailleurs sur son site web une liste de couturiers et commerçants qui fabriquent des masques barrière avec fenêtre transparente pour l'entourage des malentendants.

L'association fait campagne depuis des mois pour que les commerçants favorisent des solutions de rechange au port d'un masque opaque, notamment les plexiglas et les visières transparentes.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

17 août 2020 12h15

Des quantités de plomb qui dépassent la norme dans des écoles sherbrookoises

ISABELLE PION
La Tribune

Plusieurs écoles du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) se retrouvent avec des quantités de plomb qui dépassent la norme établie par Santé Canada.

À l'instar des autres organisations scolaires, le CSSRS devait mener une opération d'analyse de la concentration de plomb aux points d'eau à des fins de consommation dans les écoles. Au total, 417 points d'eau potable ont été testés, des fontaines, des éviers de cuisine et des buvettes. L'opération a été menée dans 20 écoles primaires construites avant 1981.

Plusieurs points d'eau non conformes ont notamment été relevés à l'école Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Lennoxville. Dans cette école primaire, l'ensemble des points d'eau analysés, soit 16 au total, ont été jugés non conformes. Le CSSRS demande aux élèves d'apporter leurs gourdes et fournira des stations de remplissage. À l'Académie Sacré-Cœur de Bromptonville, 10 points d'eau ont été jugés non conformes, sur une possibilité de 12.

À lire aussi : Du plomb dans l'eau de 15 fontaines

Des travaux correctifs s'échelonneront dans les prochaines semaines.

La nouvelle norme de Santé Canada a été établie à 5 microgrammes par litre.

Les directives ministérielles prévoient que les organisations ont jusqu'au 1er novembre 2020 pour tester l'eau dans les écoles primaires de la province.

Le centre scolaire sherbrookois testera 18 autres écoles primaires d'ici la fin du mois de septembre, des établissements plus récents. L'échéancier est le 1er mars 2021 pour les écoles secondaires et les autres établissements d'enseignement, de même que le centre de services.

LIRE LA SUITE

MÉRITE ESTRIEN

15 août 2020 / Mis à jour le 16 août 2020 à 22h31

Carburer aux mille et un projets

MIREILLE VACHON
La Tribune

De l'environnement aux sports, en passant par l'éducation et les causes sociales, Emmanuelle Vincent-Racicot est très impliquée dans toutes les sphères de sa communauté. Depuis toujours, la native de Saint-Étienne-de-Bolton prend plaisir à donner de son temps pour répandre de la joie au sein de la population, toujours aux côtés de son conjoint, David Auclair.

L'année 2019 a été remplie de projets pour Mme Vincent-Racicot et son mari. L'année d'avant aussi avec l'arrivée de leur troisième enfant et leur déménagement de Saint-François-Xavier-de-Brompton à Saint-Étienne-de-Bolton.

« Étant donné que je suis revenue dans mon village natal et que je suis la septième génération à y habiter, j'ai senti une impulsion et un goût d'agir pour aider la communauté, la valoriser et faire en sorte que tout le monde se sente inclus. On est donc parti sur mille et un projets », raconte la lauréate du Mérite estrien.

Parmi ceux-ci, le frigo libre-service « Touski-s'mange », installé au cœur de Saint-Étienne-de-Bolton depuis novembre 2018, connaît un vif succès.

« On récupère les invendus alimentaires dans les commerces des environs et on les met à disposition de la population dans un frigo communautaire », explique-t-elle.

Toutefois, avec la pandémie de COVID-19, la gestion est un peu plus complexe. À défaut de ne pas avoir accès au frigo communautaire habituel, le couple fait venir les gens chez lui à tour de rôle et aux trente minutes pour éviter les croisements.

Depuis le début du projet, environ 150 familles ont bénéficié de plusieurs aliments encore comestibles destinés à la poubelle en raison de leur date de péremption échue.

« La première année, on a revalorisé vingt tonnes de nourriture, et depuis la COVID, déjà dix tonnes ont été redistribuées », souligne Emmanuelle Vincent-Racicot.

En plus de limiter le gaspillage alimentaire, le « Touski-s'mange

» est devenu un lieu de rassemblement, une occasion pour les Stéphanois – résidents de Saint-Étienne – de s'échanger des recettes et d'apprendre à se connaître. « Notre projet est encore plus beau que ce qu'on espérait », avoue-t-elle avec fierté.

À travers ce gros projet, l'inhalothérapeute de profession est temporairement animatrice paroissiale et célébrante pour son village depuis peu avant la pandémie. Elle et son mari ont également accueilli dans leur maison une famille de réfugiés irakiens pendant trois semaines pour créer des liens avec eux, les aider à s'intégrer dans leur nouveau milieu et leur « faire aimer notre beau Québec ».

À cela s'ajoutent plusieurs projets pour enfants : le parcours pour petits entrepreneurs, qui permettait aux jeunes de monter leur propre entreprise d'un jour, et l'heure du conte en pyjama, qui amenait les enfants à découvrir la lecture et l'écriture sous plusieurs facettes. L'idée d'un café-brioche intergénérationnel, où les enfants et les aînées pourraient se côtoyer et apprendre à se connaître dans le jeu et le partage de savoirs, est également sur la table.

« C'est toujours fait de façon bénévole, mais c'est tellement passionnant pour moi que je le fais avec plaisir. Je le fais aussi pour mes enfants et tous les enfants du village. Pour qu'ils aient envie de rester dans notre village, pour qu'ils voient qu'il s'en passe des belles choses ici et qu'ils soient attachés à notre terre comme moi je le suis », exprime Mme Vincent-Racicot.

Jamais sans son bras droit

Emmanuelle Vincent-Racicot et son conjoint David Auclair forment une équipe complémentaire.

« Moi, je suis l'imagination, l'impulsion et la créativité. Lui, il est quelqu'un de solide qui va persévérer, amener le projet à terme et le maintenir en vie sur une longue période », note-t-elle.

« Évidemment, je suis très honorée et très fière de recevoir le Mérite estrien, déclare la lauréate. En même temps, j'aurais espéré gagner ce prix-là de façon conjointe avec mon époux, car on fait toujours nos projets ensemble. »

Dans un futur rapproché, le duo aimerait mettre sur pied une serre poulailler solaire passive, qui serait un lieu de rassemblement et de transmission de connaissances sur l'agriculture durable et responsable. Si la municipalité donne le feu vert, la serre poulailler verrait idéalement le jour l'été prochain.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

16 août 2020 18h02

Cinq écoles du CSSRS seront agrandies

MÉLANIE NOËL
La Tribune

Cinq projets d'agrandissements d'école sont prévus dans le budget du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, pour une somme totalisant 14,1 M$.

Les appels d'offre pour l'agrandissement de l'école Jardins-des-Lacs, qui représente un investissement de 1,7M$ pour 2020-2021, sont sur le point d'être lancés. Il s'agit d'un deuxième agrandissement pour l'école primaire de Saint-Denis-de-Brompton, qui a vu son nombre d'élèves doubler en dix ans.

Au 30 septembre de l'année scolaire 2010-2011, 226 élèves fréquentaient l'école Jardins-des-Lacs. À la même date de l'année scolaire 2014-2015, année du premier agrandissement, 300 élèves fréquentaient cette même école. Et à ce jour, 457 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2020-2021.

Le premier agrandissement, un ajout de 678 mètres carrés, a eu lieu en 2014 et s'est fait pour un coût de 2,1 M$. Le deuxième agrandissement représente un ajout d'environ 1700 mètres carrés, au coût de 1,7M$.

Par ailleurs, l'agrandissement de l'école la Source-Vive, qui est déjà en chantier, devrait être complété au cours de la prochaine année scolaire. Une somme de 2,2M$ est prévue dans le budget 2020-2021 à cet effet.

Pour les agrandissements des écoles Sylvestre et des Avenues, qui représentent tous les deux des investissements de 3,9 M$, le CSSRS a terminé les appels d'offre et le CSSRS est sur le point de commencer les plans et devis. Les appels d'offre pour l'agrandissement de l'école Jardins-des-Lacs, qui représente un investissement de 1,7M$ pour 2020-2021, sont sur le point d'être lancés.

La mise en chantier pour l'agrandissement de l'école Desjardins, qui représente un investissement de 2,4M$ pour la prochaine année, est pour sa part imminente.

Le budget d'investissement brut de 40,2 M$ du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke inclut, en plus du 14,1 M$ destinés aux agrandissements et à la construction de nouveaux bâtiments, 19,2 M$ pour l'amélioration et transformation des bâtiments et 6,9 M$ en achats de mobilier, appareillage et outillage.

Les sommes investies en amélioration et transformation des bâtiments et en achats de mobilier, appareillage et outillage, représentent des centaines de projets dans l'ensemble du réseau du CSSRS.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

16 août 2020 / Mis à jour le 17 août 2020 à 8h43

La compensation carbone en baisse depuis la pandémie

MÉLANIE NOËL
La Tribune

La compensation carbone connaît un important ralentissement à cause de la Covid-19. « Depuis le début de la pandémie, on fonctionne vraiment au ralenti comparativement aux mois précédents et à l'an dernier donc l'engouement a été affecté. Dans un contexte d'incertitudes, où de nombreux foyers et entreprises ont connu des changements drastiques, les priorités doivent être révisées. Et l'environnement devient alors moins prioritaire », explique l'ingénieure forestière et coordonnatrice chez Compensation Co2 Québec Manon Ayotte.

L'année 2020 avait commencé avec une légère baisse alors que 4500 arbres avaient été plantés lors du premier trimestre comparativement à 5000 pour le même trimestre de 2019 et 2018. Les résultats se sont détériorés au deuxième trimestre de 2020 alors que la compensation carbone de l'entreprise de La Patrie a connu une chute de 65 pour cent comparativement à l'année précédente, soit seulement 1600 arbres mis en terre.

« Un important partenariat en développement devant permettre la mise en terre de plus de 18 000 arbres annuellement ne s'est pas concrétisé en raison de la COVID, Ce dernier avait nécessité beaucoup de temps de planification, les arbres avaient été réservés et ont donc été plantés... Quelques autres ententes n'ont pas pu se dérouler comme prévues car elles étaient liées à des événements qui ont été annulés », précise la coordonnatrice.

La compensation carbone avait pourtant connu une belle hausse de popularité au cours des deux dernières années. « En 2018, l'entreprise avait mis en terre plus de 18 500 arbres dont 13 300 entre octobre et décembre. En 2019, on avait connu une année record avec la mise en terre de 31 000 arbres », mentionne Mme Ayotte, ajoutant que pour soutenir la croissance, l'entreprise de La Patrie avait automatisé en 2019 la production des certificats et la gestion par site grâce à la refonte complète de notre site Internet.

En 2019, Compensation Co_2 Québec avait été victime de l'engouement pour ses activités. « À partir des estimés de 2018 et ajustement en fonction de la demande, nous n'avions pas assez prévus d'arbres auprès des pépinières. La réserve de ces derniers doit se faire longtemps d'avance. Le reboisement ne se fait qu'au printemps. On doit donc toujours composer avec un décalage. Une personne ou entreprise qui compensait en juin 2019 devait attendre au printemps 2020 avant de voir son initiative effective, c'est-à-dire avoir un arbre en terre qui débute la captation du carbone », explique la coordonnatrice.

En 2019, l'entreprise avait investi beaucoup d'efforts pour mettre en place des nouveaux partenariats avec les propriétaires privés. Des recherches d'arbres ont aussi été faites pour permettre de doubler la mise en terre en 2020 afin de faire face à la demande croissante, la pépinière habituelle ne pouvait pas fournir plus de plants. «On croyait atteindre 60 000 arbres en 2020», note Mme Ayotte.

« La situation et la reprise des initiatives de compensation par le boisement est à suivre pour les prochains mois », note Mme Ayotte, précisant que Compensation Co_2 Québec a procédé cette semaine au reboisement d'un site en bordure d'autoroute à Sherbrooke.

« Nos recherches avec la ville n'ayant pas donné de résultat, nous avons eu une belle collaboration du ministère des Transports. C'est un total de 400 arbres plantés pour ce projet initié par Raymond Chabot Grant Thornton au coin de l'autoroute 410 et du boulevard de l'Université », souligne l'ingénieure.

En juin, Evive Smoothie avait initié un projet visant l'établissement de 4875 arbres feuillus et résineux sur un site qui est localisé à Notre-Dame-des-Bois en Estrie.

Étant donné que Compensation Co_2 Québec avait des engagements avec des pépinières et des propriétaires de terrain, elle a reboisé de nombreux terrains au cours de 2020 à ses frais.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

16 août 2020 18h07

Orford veut protéger son patrimoine

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
La Tribune

Le débat entourant l'avenir de la petite maison blanche, à Orford, semble avoir porté fruit. Le Canton d'Orford paraît en effet davantage préoccupé par son patrimoine bâti aujourd'hui.

«C'est une question importante, le patrimoine dans notre municipalité, lance la mairesse d'Orford, Marie Boivin. Cet enjeu n'avait jamais été soulevé dans le passé. La maison blanche a amené une réflexion nouvelle.»

Rappelons que le Canton d'Orford avait prévu la démolition de la petite résidence, située au coeur du village de Cherry River. Un pavillon communautaire tout neuf devait prendre place sur le même terrain à moyen terme. Des défenseurs du patrimoine, dont l'ancien conseiller municipal Marc Bigué, étaient cependant montés aux barricades pour empêcher la démolition.

Si Marie Boivin assure que l'avenir de la petite maison blanche est sauf, elle ne peut préciser à quel moment le Canton d'Orford accouchera d'un projet pour cette vieille résidence acquise par sa municipalité il y a déjà plusieurs années. Elle laisse toutefois entendre que la population aura son mot à dire lorsqu'il sera temps d'élaborer un projet de mise en valeur.

«Disons que la cour est pleine au chapitre des dossiers qu'on est en mesure de gérer à la municipalité en ce moment. Présentement, le dossier du pavillon communautaire est davantage une priorité», révèle Mme Boivin.

À ce sujet, la mairesse d'Orford affirme que l'objectif de son administration est d'offrir le futur pavillon communautaire à la population avant les prochaines élections municipales, prévues à l'automne 2021.

Sous peu, les plans et devis du futur bâtiment municipal seront complétés et on pourra par la suite lancer un appel d'offres afin de dénicher l'entreprise qui sera chargée de la construction. Le projet coûtera normalement plus de 1,5 million $ à la municipalité.

Entre autres, Marie Boivin indique que le pavillon communautaire sera bien intégré à son environnement au plan architectural. Le défi au plan de l'intégration paraît par contre de taille puisque les constructions qu'on retrouve à Cherry River sont relativement disparates et que leurs coloris sont multiples.

Le pavillon communautaire comprendra des salles dans lesquelles les habitants d'Orford auront l'opportunité de participer à des activités diverses et de fraterniser. On s'efforcera d'accommoder les organismes du milieu qui ont besoin de locaux.

Notons en terminant que le bâtiment prendra place dans le parc de la Rivière-aux-Cerises. Cet espace public a fait l'objet d'investissements importants au cours des dernières années. Le Canton d'Orford souhaite revitaliser son coeur villageois et ces investissements ont justement pour objectif de favoriser la revitalisation espérée.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

16 août 2020 17h59

Des panneaux permanents ou temporaires?

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
La Tribune

Les panneaux d'arrêt installés au coin des rues Belvédère et Principale à Magog, en 2019, demeureront-ils en place de façon permanente ou seront-ils bientôt retirés? La réponse à cette question devrait venir au cours des tout prochains mois.

Représentant le district principalement concerné par le dossier, la conseillère municipale Nathalie Bélanger laisse entendre assez clairement qu'elle préférerait qu'on opte pour le retrait des deux panneaux d'arrêt ajoutés l'an dernier.

«Il faut être logique quand on place de la signalisation à divers endroits dans la ville. Et, dans ce cas-ci, la logique n'est pas là», lance sans détour Mme Bélanger.

Les deux panneaux d'arrêt, qui s'adressent aux automobilistes roulant sur la rue Principale, ont été installés alors que s'amorçaient d'importants travaux au centre-ville de Magog. On savait à l'époque que l'itinéraire de plusieurs automobilistes serait modifié de façon temporaire et on a tenté de minimiser les impacts de la situation.

Après ces travaux, on avait prévu enlever les deux panneaux, notamment parce qu'ils ne répondent pas aux normes en vigueur. Les autorités municipales ont toutefois décidé de poursuivre l'expérience étant donné que des citoyens avaient plaidé en ce sens.

«On a eu pas mal de commentaires négatifs, l'été dernier, par rapport à cette intersection et c'était normal parce qu'il y avait des travaux d'importance au centre-ville. Mais, aujourd'hui, on est revenu à la normale et il faut prendre acte de la situation: les stops additionnels ne servent presque plus à rien», estime Nathalie Bélanger.

Mme Bélanger n'est toutefois pas fâchée qu'on ait poursuivi l'expérience, puisque les élus auront sous peu toutes les informations nécessaires en mains pour prendre une décision éclairée.

Mairesse de Magog, Vicki-May Hamm admet pour sa part que son «opinion finale n'est pas arrêtée» au sujet des deux fameux panneaux d'arrêt. Elle veut vraisemblablement attendre d'obtenir les données d'un exercice de «comptage» avant de se prononcer.

Cela dit, Mme Hamm reconnaît qu'elle pensait à l'origine qu'il y avait davantage de gens favorables au maintien de la nouvelle signalisation. «Mais je m'aperçois que c'est assez partagé au conseil comme chez les citoyens. J'irai avec la majorité», révèle-t-elle avant d'indiquer que le dossier devrait se régler pendant l'automne.

LIRE LA SUITE

POLITIQUE

17 août 2020 7h42 / Mis à jour à 14h33

Ottawa limite les pouvoirs de l'ombudsman des vétérans, indique un rapport

LEE BERTHIAUME
La Presse Canadienne

OTTAWA — Une évaluation indépendante conclut que les pouvoirs limités du Bureau de l'ombudsman des vétérans et son manque d'indépendance face au gouvernement entravent sa capacité d'aider les anciens combattants.

L'évaluation, commandée par le ministère des Anciens Combattants, représente le premier véritable examen du travail du Bureau de l'ombudsman depuis sa création en 2007. À ce moment-là, on présentait l'agence comme un guichet où les anciens combattants blessés ou malades pourraient se tourner s'ils estimaient être traités injustement par le gouvernement fédéral.

L'évaluation, réalisée par la firme de consultants en gestion Goss Gilroy, d'Ottawa, conclut que le Bureau de l'ombudsman a été utile pour certains problèmes systémiques touchant les anciens combattants, comme un soutien financier inadéquat pour certains groupes.

Mais le rapport d'évaluation a également révélé que les limites imposées par le mandat du gouvernement pour enquêter sur les plaintes individuelles constituaient un obstacle important à la capacité de l'agence d'aider de nombreux anciens combattants dans le besoin.

On note aussi que plusieurs questions et préoccupations sont répandues quant à l'indépendance du Bureau, qui relève du ministre des Anciens Combattants et non du Parlement.

«Nous nous efforçons de faire de notre mieux avec les outils actuellement à notre disposition, mais nous pouvons et voulons faire davantage pour régler les enjeux liés à l'équité auxquels les vétérans et leur famille font face», admet le Bureau dans un communiqué.

«Un mandat élargi nous permettrait d'atteindre cet objectif. Nous pourrons enquêter sur davantage de plaintes des vétérans, et ce, plus rapidement et plus efficacement, ce qui nous permettra d'être plus en mesure d'obtenir des résultats justes pour les vétérans et leur famille.»

Le rapport d'évaluation épingle spécifiquement les limites imposées par Ottawa à la capacité du Bureau d'enquêter sur les plaintes individuelles, décrivant ces restrictions comme les «principaux obstacles» à sa capacité globale d'aider de nombreux anciens combattants.

«L'ombudsman devrait avoir le pouvoir de se pencher sur n'importe quelle plainte sans restriction [sauf dans des cas précis, comme les avis juridiques], surtout lorsque le ministère refuse de donner suite à la demande d'examen interne du plaignant», indique le rapport.

«La plupart des vétérans et des autres intervenants interrogés pensent que le Bureau devrait être complètement indépendant du ministère des Anciens Combattants afin d'éviter toute perception erronée, de le protéger contre toute ingérence du ministre/ministère et de permettre au Bureau d'user d'autre chose que la persuasion morale pour obtenir des résultats.»

Les longs délais

Bien qu'une grande partie du rapport se concentre sur la capacité limitée de l'ombudsman d'enquêter sur certains cas et sur son manque d'indépendance, on critique aussi l'agence pour avoir mis beaucoup de temps à répondre aux plaintes et aux préoccupations des anciens combattants.

«Les vétérans interrogés qui ont soulevé des préoccupations ont signalé que, bien qu'ils aient communiqué à maintes re-prises, soit par téléphone, soit par écrit, avec le Bureau, ils ont attendu des mois avant d'obtenir une réponse quant à l'état de leur plainte.»

Le Bureau de l'ombudsman a attribué ces délais d'exécution à une pénurie de personnel et à un roulement constant, mais assuré qu'il s'efforçait de résoudre le problème.

Les conclusions du rapport reflètent en grande partie les préoccupations soulevées par le plus récent ombudsman, Craig Dalton, qui a démissionné soudainement en mai après seulement 18 mois en poste pour devenir directeur de la Ville de Lethbridge, en Alberta.

En réaction au rapport, le ministère des Anciens Combattants a indiqué qu'il mènera sa propre évaluation au cours des prochains mois pour déterminer comment on pourrait améliorer ce bureau, dont le poste d'ombudsman est toujours vacant.

Note aux lecteurs : Version corrigée: les précédentes versions indiquaient que l'évaluation externe avait été commandée par le Bureau de l'ombudsman, alors que c'est le ministère qui l'avait demandée

LIRE LA SUITE

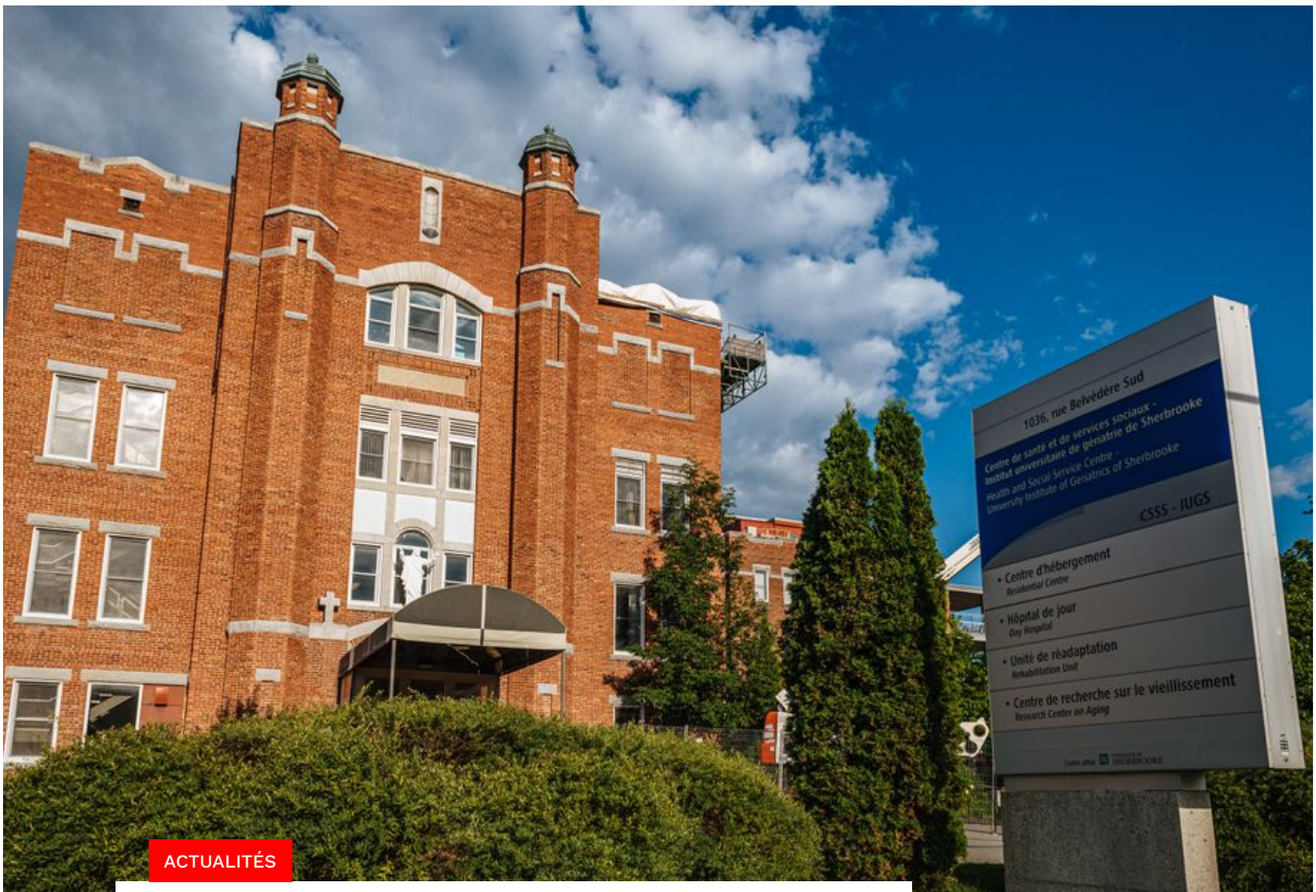

ACTUALITÉS

16 août 2020 18h30

Éclosion de COVID-19 au CHSLD D'Youville

TOMMY BROCHU
La Tribune

Un employé et un résident du CHSLD D'Youville ont été infectés par la COVID-19. Une éclosion a été décrétée pour une section de l'établissement comptant 24 résidents, qui sont maintenant en isolement.

Une équipe de dépistage a été dépêchée sur l'établissement de la rue Belvédère Sud. Environ 70 personnes — une trentaine d'employés et une quarantaine de résidents de

l'unité voisine — ont été testées aujourd'hui. Les résultats sortent généralement 24 ou 48 heures plus tard.

Les tests auprès des employés se poursuivront lundi.

L'employé a ressenti des symptômes vendredi. Il a avisé ses supérieurs de ses symptômes et s'est retiré immédiatement, explique le CIUSSS de l'Estrie-CHUS. Une enquête épidémiologique s'est ensuite mise en branle.

« On a mis en isolement tous les résidents de l'unité en question, mais aussi l'unité voisine où circulait l'employé qui a été déclaré positif », explique la porte-parole de l'organisation, Annie-Andrée Émond, assurant que les familles des résidents ont été averties.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

16 août 2020 / Mis à jour le 17 août 2020 à 5h45

Le parcours des Comptonales se transforme en « grand marché public »

SABRINA LAVOIE
La Tribune

La Virée gourmande des Comptonales se voit elle aussi chamboulée par la pandémie de la COVID-19. Ainsi, l'organisation se tourne vers une formule « grand marché public » afin de célébrer, d'une autre façon, la production agroalimentaire régionale.

Pour ce faire, un grand Marché des récoltes se tiendra les 3 et 4 octobre 2020 au parc des Lions, à Compton, qui accueille déjà le marché public régulier chaque jeudi soir en période estivale.

« Ce sera un beau parcours piétonnier », affirme Julie Mayrand, directrice générale des Comptonales. « Nous avons une belle réponse des artisans pour le moment et nous allons être très vigilants afin que tous respectent les consignes sanitaires recommandées par la Santé publique », rassure-t-elle.

Bien installés dans les maisonnettes et sous plusieurs chapiteaux répartis dans le boisé du parc, près de 50 producteurs, transformateurs et artisans pourront rencontrer le public et lui offrir une diversité de produits locaux.

« On constate que plusieurs producteurs ont le vent dans les voiles. Les affaires et leurs stratégies de vente vont bien. C'est très encourageant de voir cela dans le contexte actuel », ajoute Mme Mayrand, toujours à la recherche de partenaires pour cet événement.

« Pour nous, c'est aussi une opportunité d'essayer quelque chose d'autre et d'offrir une plateforme de vente directe aux producteurs. Ce n'est pas juste un événement touristique qui fait de la promotion, c'est vraiment du concret », précise-t-elle.

La Virée gourmande des Comptonales attire chaque année des milliers de personnes sur son parcours gourmet, qui réunit habituellement une soixantaine de producteurs, de transformateurs et d'artisans sur six destinations au cœur même de la municipalité de Compton.

« On veut recréer cette ambiance festive qui fait de cette attraction touristique l'une des plus populaires en Estrie. C'est certain qu'il y aura de l'animation sur place », conclut la directrice générale.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

16 août 2020 17h54 / Mis à jour à 18h00

36 logements verront le jour sur Saint-François Nord

ALAIN GOUPIL
La Tribune

L'édifice ayant abrité le restaurant chinois L'Oncle Oh, rue Saint-François Nord, près du pont Aylmer, n'est plus. Inoccupé depuis près de 20 ans, le site fera place à un immeuble de 36 logements répartis sur quatre étages, a appris La Tribune.

Construit au début des années 1970, l'édifice tout en longueur a d'abord servi de lave-auto avant de devenir un restaurant. Outre L'Oncle Oh, plusieurs types de restaurant ont tenté de s'y établir depuis deux décennies, mais sans succès.

Propriété de l'homme d'affaires sherbrookois Guy Larkin depuis 2014, l'immeuble a été mis en vente au cours des derniers mois, sans toutefois trouver preneur.

Compte tenu de la pandémie et des difficultés qui affecte le secteur commercial, l'homme d'affaires dit avoir demandé et obtenu de la Ville un changement de vocation, lui permettant de démolir l'ancien restaurant pour y construire un immeuble à logements.

Risques d'inondation

M. Larkin souligne que l'immeuble de quatre étages sera construit en tenant compte des risques d'inondation que représente la rivière Saint-François.

« Il n'y aura pas de logements au niveau du sol. Le stationnement sera situé au rez-de-chaussée et les quatre étages de logements seront construits au-dessus du stationnement. L'eau ne pourra pas atteindre les logements. »

Les travaux de démolition ont été entrepris mardi. Ils devaient se terminer au plus tard lundi.

LIRE LA SUITE

POLITIQUE

16 août 2020 / Mis à jour le 17 août 2020 à 0h16

Paul St-Pierre-Plamondon propose de «démondialiser» le Québec

VICKY FRAGASSO-MARQUIS
La Presse Canadienne

Le candidat à la direction du Parti québécois (PQ), Paul St-Pierre-Plamondon, propose de «démondialiser» le Québec, mais il rejette l'étiquette protectionniste que certains voudraient lui accoler.

M. St-Pierre-Plamondon suggère quatre mesures pour arriver à ses fins : l'indépendance alimentaire, un «Buy Quebec Act», une réindustrialisation, ainsi qu'un programme de «gazelles» pour encourager des petites et moyennes entreprises (PME) performantes.

En entrevue téléphonique, le candidat a expliqué que l'objectif était de tirer des leçons de la crise de la COVID-19 en effectuant une «saine démondialisation».

Les échanges commerciaux se poursuivront, le Québec sera toujours ouvert à l'international, assure-t-il.

Mais selon lui, la crise sanitaire actuelle a démontré que le Québec était très fragilisé par sa dépendance aux marchés internationaux.

M. St-Pierre-Plamondon se défend de proposer des mesures protectionnistes comme le fait le président américain Donald Trump. Selon lui, il s'agit simplement de «nationalisme économique».

«Les États-Unis ont ces lois-là en place. Plusieurs pays européens ont ces mesures-là en place, a-t-il souligné. C'est normal de veiller à ses intérêts dans le contexte de la mondialisation, sinon on va se faire manger tout rond.»

Il ne croit pas non plus que ses idées s'éloignent tant de celles d'anciens chefs du PQ, les Bernard Landry et Jacques Parizeau, qui faisaient la promotion du libre-échange.

«Le commerce international en soi n'est pas un problème. Là où je fais une brisure, c'est avec l'époque de Jean Charest et de Philippe Couillard, où on présentait la mondialisation comme une panacée.»

Des produits du Québec

Le plan du candidat prévoit des mesures pour réaliser l'indépendance alimentaire du Québec et adopter un «Buy Quebec Act», à l'image de ce qu'avait proposé l'ancien chef péquiste Jean-François Lisée.

Pour y arriver, M. St-Pierre-Plamondon propose notamment d'augmenter les rabais sur l'électricité des serres québécoises pour leur permettre de s'épanouir, et de sévir contre les spéculateurs dans le milieu agricole.

Quant au Buy Quebec Act, il permettrait d'exiger du contenu québécois dans les grands projets, comme le Réseau express métropolitain (REM).

«Dans des projets comme le REM, on présente à la population la place des compagnies étrangères dans nos projets comme quelque chose d'inévitable», a fait valoir M. St-Pierre-Plamondon.

«Les intérêts du Québec devraient toujours passer avant les intérêts des accords internationaux.»

Réindustrialisation et Gazelles

Le candidat suggère également de mettre une réindustrialisation du Québec. Il souligne que le Québec pourrait redevenir concurrentiel dans certains secteurs, dont les pièces et matériaux de transports, les matériaux de construction, la machinerie et l'énergie.

Finalement, M. St-Pierre-Plamondon veut relancer le programme des gazelles québécoises mis en place par l'ancien gouvernement Marois, qui encourageait les PME performantes ou en voie de devenir performantes.

Selon le programme du candidat, toutefois, ces petites et moyennes entreprises devraient montrer patte blanche. En échange d'un soutien financier du gouvernement, elles devraient s'engager à ne pas investir leurs actifs dans des paradis fiscaux et à ne pas déménager leur siège social pour une période de 25 ans.

«Ce ne serait pas obligatoire, ce serait le choix de l'entrepreneur de déterminer si ces services et ces avantages-là justifient de rester au Québec. Dans plusieurs cas, moi je pense qu'on va arriver à une décision positive», a indiqué M. St-Pierre-Plamondon.

Le nouveau chef du PQ sera connu le 9 octobre. Le professeur d'histoire Frédéric Bastien, le député Sylvain Gaudreault, ainsi que l'humoriste Guy Nantel font également partie de la course.

Trois débats auront lieu les 26 août, 8 septembre et 22 septembre prochains.

LIRE LA SUITE

COVID-19

16 août 2020 / Mis à jour le 17 août 2020 à 0h23

Bilan de la pandémie au

Québec: 67 nouveaux cas et un autre décès

LA PRESSE CANADIENNE

Le nombre de nouvelles infections annoncées quotidiennement au Québec est demeuré sous la barre des 100 pour une troisième journée d'affilée.

Selon les données publiées dimanche par le ministère de la Santé, le Québec n'a recensé que 67 nouveaux cas de COVID-19 pendant la journée du 15 août. Il s'agit du plus petit bilan quotidien depuis la fin de juin.

Au cours des deux jours précédents, on avait signalé 80 et 87 nouveaux cas.

Le nombre de personnes infectées par le nouveau coronavirus depuis le début de la pandémie dans la province s'élève désormais à 61 151.

Le bilan s'est aussi alourdi d'un autre décès survenu à une date inconnue. Pas moins de 5720 personnes sont mortes de l'infection sur le territoire de la province.

Pas moins de 53 847 personnes se sont rétablies de l'infection, une augmentation de 138 par rapport à la veille, selon les données de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ). On compte désormais 1728 cas actifs dans la province, soit 37 de plus que la veille.

Le ministère de la Santé fait aussi état d'une situation stable dans les hôpitaux. On dénombre 149 hospitalisations liées à la COVID-19, le même nombre que la veille. Parmi ces patients, 25 se trouvent toujours aux soins intensifs.

Au total, 1,46 million de tests de dépistages ont été effectués à travers le Québec, dont 14 947, vendredi, une baisse de 14 % par rapport à la journée précédente.

La grande région montréalaise demeure la plus touchée par la progression de la pandémie. On a signalé 18 nouveaux cas sur l'île de Montréal pour un total de 29441 depuis le début de la pandémie. Dans Lanaudière, 13 cas supplémentaires se sont ajoutés aux 4688 déjà répertoriés. La Montérégie a enregistré 12 nouveaux cas et compte 9144 personnes atteintes depuis l'apparition du coronavirus.

Laval recense désormais 6186 cas (+6), les Laurentides 4104 (+4) et l'Estrie 1116 (+8).

La situation semble encore plus stable ailleurs. L'Outaouais a dénombré 732 cas (+2), la Capitale-Nationale 1986 (+2), la Mauricie-Centre-du-Québec 2124 (+1). Aucun nouveau cas n'a été signalé au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui demeure à 373, et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à 212.

Au Canada

Jusqu'à maintenant, on a recensé 122 039 cas confirmés ou probables dans l'ensemble du pays. La COVID-19 a provoqué la mort de 9025 Canadiens.

Les autorités sanitaires canadiennes ont indiqué dimanche que 89 % des personnes atteintes au pays se sont jusqu'à maintenant rétablies.

Depuis l'apparition du virus au Canada, les laboratoires canadiens ont soumis près de 4,74 millions de personnes à un test de dépistage de la COVID-19. Au cours de la semaine dernière, 43 000 personnes en moyenne par jour ont subi un test de dépistage, dont un peu moins de 1 % ont obtenu un résultat positif, peut-on lire dans le communiqué de l'Agence de la santé publique du Canada.

Distribution des cas au pays, selon les plus récents bilans provinciaux et territoriaux : 61 151 cas au Québec, dont 5720 décès; 40 646 cas en Ontario, dont 2789 décès; 12 053 cas en Alberta, dont 221 décès; 4358 cas en Colombie-Britannique, dont 196 décès; 1566 cas en Saskatchewan, dont 21 décès; 1074 cas en Nouvelle-Écosse, dont 64 décès; 697 cas au Manitoba, dont neuf décès; 268 cas à Terre-Neuve-et-Labrador, dont trois décès; 186 cas au Nouveau-Brunswick, dont deux décès; 41 cas à l'Île-du-Prince-Édouard; 15 cas au Yukon, cinq cas dans les Territoires-du-Nord-Ouest, tous guéris; aucun cas au Nunavut.

À ces bilans provinciaux et territoriaux s'ajoutent les 13 cas, tous guéris, chez les passagers rapatriés du navire de croisière *Grand Princess* le 10 mars.

LIRE LA SUITE

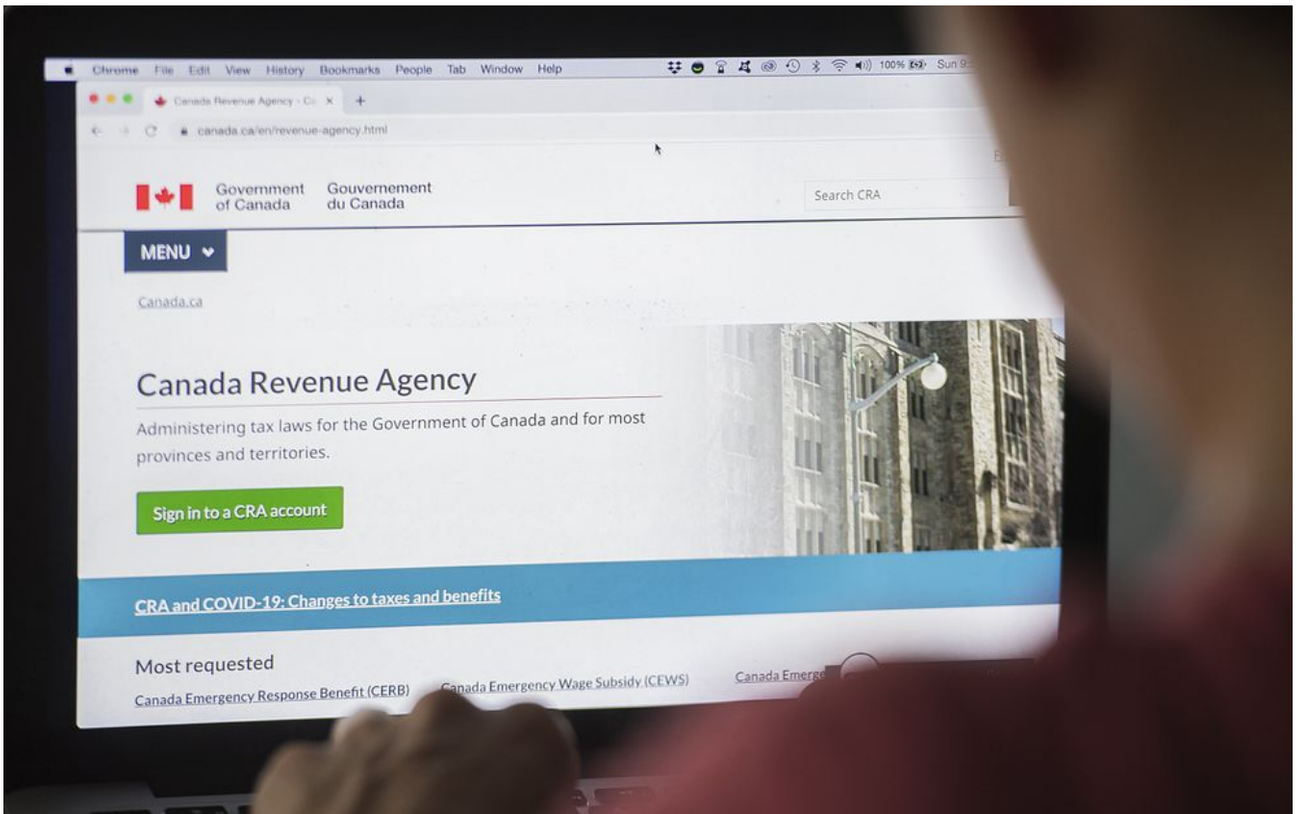

AFFAIRES

16 août 2020 14h05 / Mis à jour à 18h44

L'Agence du revenu du Canada doit suspendre ses services en ligne après deux cyberattaques

LA PRESSE CANADIENNE

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a dû suspendre dimanche ses services en ligne après avoir été la cible de

deux cyberattaques au cours desquelles des pirates ont utilisé des milliers d'identités et de mots de passe pour obtenir de façon frauduleuse des prestations et avoir accès à des renseignements personnels de Canadiens.

Environ 5500 comptes de l'ARC ont aussi été la cible d'une cyberattaque de type «bourrage de justificatifs». Ce type de cyberattaque utilise les noms et mots de passe des utilisateurs recueillis lors de précédents piratages de comptes, profitant du fait que beaucoup d'internautes utilisent les mêmes mots de passe pour plusieurs de leurs comptes.

L'accès à tous les comptes touchés a été suspendu pour protéger les renseignements des contribuables canadiens. Le service en ligne «Mon dossier» de l'Agence du revenu du Canada n'était pas disponible dimanche matin.

Cette décision survient à un moment où plusieurs entreprises et citoyens canadiens passent par le site internet de l'agence pour s'inscrire aux divers programmes financiers mis sur pied pour leur venir en aide pendant la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement espère rétablir le service en ligne pour les entreprises d'ici lundi, selon un haut fonctionnaire fédéral. C'est à compter de cette date que celles-ci pouvaient s'inscrire aux plus récentes prestations d'aide qui leur sont destinées.

On ignore si la suspension des services aura d'autres répercussions pour les programmes fédéraux comme l'Allocation canadienne pour enfants et la Prestation canadienne d'urgence.

L'ARC demeure vague sur ce que devront faire les victimes de ces cyberattaques pour rétablir leur compte. Elle se contente de dire qu'une lettre leur sera envoyée.

Au moins une victime dit qu'elle attend toujours des nouvelles du gouvernement après que quelqu'un eut piraté plus tôt son compte à l'ARC pour réussir à s'inscrire à la Prestation canadienne d'urgence mensuelle de 2000 $.

Leah Baverstock, de Kitchener, en Ontario, dit s'être aperçue que son compte avait été piraté lorsqu'elle a reçu le 7 août plusieurs courriels de l'ARC l'informant que sa demande pour le PCU avait été acceptée. Or, elle n'a pas perdu son emploi pendant la pandémie et n'a jamais fait une telle demande. Elle a aussi téléphoné à l'agence.

«La dame avec qui j'ai parlé a trouvé cela étrange, raconte-t-elle. Elle m'a alors dit qu'un de ses supérieurs allait me téléphoner dans les 24 heures parce que mon compte était inaccessible. Et je n'en ai plus entendu parler.»

Mme Baverstock a exprimé de la frustration à cause de ce manque de suivi. Elle dit encore ignorer comment les pirates ont pu avoir accès à son compte. Elle a contacté sa banque et d'autres institutions financières pour leur demander d'empêcher les pirates d'utiliser ses renseignements personnels pour commettre d'autres fraudes.

«Je suis très inquiète, reconnaît-elle. Quelqu'un peut se servir de mon nom. Qui sait? C'est épeurant. C'est vraiment épeurant.»

Les services en ligne du gouvernement fédéral qui utilisent CléGC pour y accéder ont été la cible de cyberattaques tou-chant 14 541 comptes, a annoncé le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans un communiqué samedi.

Utilisée par près de 30 ministères fédéraux, la CléGC permet aux Canadiens d'accéder à des services comme Mon dossier ou à leur compte d'Immigration. Les mots de passe et les noms d'usager de 9041 Canadiens ont été acquis de manière frauduleuse et utilisés pour tenter d'accéder à des services gouvernementaux.

«Tous les comptes CléGC touchés ont été annulés dès que la menace a été découverte», selon le gouvernement fédéral qui assure que les ministères concernés vont communiquer avec les Canadiens touchés par cette cyberattaque.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada ont été informés de ces cyberattaques visant les renseignements personnels des Canadiens.

Le gouvernement fédéral rappelle qu'il est fortement recommandé d'utiliser des mots de passe différents pour chacun de vos comptes en ligne afin de réduire les risques d'être la cible d'une cyberattaque.

Selon le Centre antifraude du Canada, plus de 13 000 Canadiens ont été victimes de fraude au cours des six premiers mois de l'année. Le total des sommes soutirées s'élève à 51 millions $. Entre le 6 mars et le 31 juillet, 2770 fraudes liées à la COVID-19 ont été signalées aux autorités. Les pertes financières atteignent 5,55 millions $.

LIRE LA SUITE

ÉDUCATION

16 août 2020 / Mis à jour le 17 août 2020 à 0h02

Un groupe réclame une loi pour protéger les élèves contre la violence sexuelle

JILLIAN KESTLER-D'AMOURS
La Presse Canadienne

Un groupe d'anciens et d'actuels élèves du secondaire demande au gouvernement québécois de faire adopter une loi réprimant explicitement la violence sexuelle dans les écoles primaires et secondaires.

Le groupe veut notamment que tous les établissements scolaires se dotent de protocoles précis pour s'occuper des incidents entre élèves ou entre une élève et un enseignant ou un autre employé de l'école.

Sophie fait partie de ce groupe. Elle n'avait que 15 ans lorsque son professeur d'histoire a formulé des commentaires sur ses seins devant toute la classe.

Elle a raconté ce qui lui était arrivé à un membre du personnel de soutien de son école secondaire, mais au lieu d'être prise au sérieux et d'obtenir de l'aide, elle s'est fait dire que l'enseignant ne voulait rien dire de mal.

«C'était comme si on essayait de banaliser ma situation et de me dire que je n'ai pas besoin de m'énerver par cela, que je n'avais pas besoin d'être frustrée par ça», relate la Montréalaise, aujourd'hui âgée de 20 ans, qui s'est exprimée sous le couvert de l'anonymat. Sophie est un prénom de circonstance.

«Eh bien non! Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal de banaliser cette situation», ajoute-t-elle.

Au ministère de l'Éducation, on affirme qu'il existe déjà un cadre juridique pour protéger les enfants contre la violence.

Mais le groupe juge que ce cadre ne fonctionne pas. Selon lui, les élèves ont trop peur de dénoncer le harcèlement sexuel, la maltraitance ou les agressions dont elles sont victimes.

La campagne pour une nouvelle loi s'est amorcée il y a quelques années, mais elle a récemment pris de la vigueur après une vague de dénonciations publiques et elle a commencé à submerger les réseaux sociaux dans l'ensemble du Québec, en juillet.

Clorianne Augustin, une ancienne intervenante-jeunesse à la Maison d'Haïti de Montréal, s'est impliquée dans ce dossier. Selon elle, les écoles ne prennent pas la violence sexuelle au sérieux.

Elle déplore que les éducateurs ne réagissent souvent pas rapidement lorsqu'une élève dénonce une agression, parce qu'ils sont surchargés de travail, ou ils sont mal à l'aise ou ils n'ont pas la formation nécessaire.

«C'est le jeune qui est pris avec les répercussions psychologiques, note Mme Augustin. Des jeunes m'ont dit : “moi, ça ne me tente pas de retourner à l'école, je n'ai pas envie de marcher à côté de mon agresseur. Je n'ai pas envie de côtoyer d'autres jeunes qui me disent que je n'étais pas supposé de dénoncer mon agresseur”. Toutes ces répercussions sont graves.»

Une porte-parole du ministère de l'Éducation a indiqué que le gouvernement ne prévoyait pas présenter un projet de loi pour traiter précisément de la violence sexuelle dans les écoles primaires et secondaires.

«L'encadrement légal est déjà en place et des protocoles d'intervention en matière de violence, incluant les violences sexuelles, sont déjà exigés aux établissements d'enseignements primaires et secondaires», souligne Esther Chouinard dans un courriel. Elle évoque la Loi sur l'instruction publique qui oblige les écoles de se doter d'un plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence et soutenir les victimes.

Ce plan rédigé par la direction de l'école doit être approuvé par le conseil d'établissement.

Mme Augustin dit que le système actuel est insuffisant, car les élèves disent qu'il est encore difficile de dénoncer les violences sexuelles parce que le sujet demeure tabou et le personnel scolaire n'est pas formé pour y faire face. «Ça ne marche pas», juge-t-elle.

Le précédent gouvernement libéral avait fait adopter une loi exigeant des cégeps et des universités qu'ils établissent des protocoles contre la violence sexuelle. La loi exige que le personnel soit formé pour répondre aux allégations de violence sexuelle et appuyer les victimes si elles portent plainte.

En janvier, la Commission scolaire de Montréal - aujourd'hui le Centre de services scolaires de Montréal - a adopté des protocoles d'intervention en matière de violence sexuelle dans ses écoles primaires et secondaires.

Elle prévoit notamment former des centaines d'éducateurs qui travaillent en étroite collaboration avec les étudiants «pour accueillir et écouter toutes les victimes de violence sexuelle afin de les orienter vers les ressources appropriées».

Augustin a déclaré que si les universités et les collèges de la province ont une loi spécifique conçue pour protéger les étudiants, elle ne comprend pas pourquoi les élèves du secondaire et du primaire ne peuvent pas également bénéficier d'une loi.

Pour Sophie, une telle loi permettrait aux élèves de tous âges de se sentir en sécurité dans leur école et de protéger la prochaine génération d'élèves contre le même type d'agression sexuelle qu'elle a subie.

«L'école est ma deuxième maison et j'aimerais m'y sentir en sécurité, dit-elle. J'aimerais que mon jeune frère se sente en sécurité là-bas, et s'il lui arrivait quelque chose, qu'il puisse le dénoncer et se sentir soutenu par la suite.»

LIRE LA SUITE

COVID-19

16 août 2020 9h11 / Mis à jour à 23h37

Les Québécois préoccupés par la réussite des enfants, selon un sondage

VICKY FRAGASSO-MARQUIS
La Presse Canadienne

Deux Québécois sur trois sont préoccupés par la réussite scolaire des enfants en temps de pandémie, selon un sondage CROP réalisé pour le compte de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

L'enquête laisse croire que les Québécois sont inquiets à l'aube de la rentrée scolaire, surtout pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage — 90 % des répondants jugent que ces enfants seront les plus pénalisés par la pandémie de COVID-19 au Québec.

Ainsi, 92 % des participants au sondage croient que le gouvernement devrait déployer plus de moyens pour aider ces élèves.

Mais les répondants semblent inquiets pour tous les petits Québécois qui prendront le chemin de l'école dans quelques jours : 66 % d'entre eux se sont dits «très ou assez inquiets» de l'impact de la pandémie sur la réussite des élèves. Seulement 5 % des répondants n'étaient «pas du tout» inquiets.

Et à en croire le sondage, les Québécois sont partagés sur le niveau de préparation des écoles dans ce contexte : 52 % estiment que les établissements scolaires sont «peu ou pas du tout préparés» à la rentrée, contre 48 % qui croient le contraire.

«On a vu à partir du mois de mars de quelle façon c'était difficile de donner des services aux enfants par le fait que les jeunes étaient à la maison, a analysé en entrevue à La Presse Canadienne dimanche la présidente de la CSQ, Sonia Éthier.

«On comprend que dans cette pandémie, on n'était pas préparés à ça, mais il y a eu des ratés du ministère de l'Éducation et les gens sont inquiets», a-t-elle souligné.

Le sondage CROP a été réalisé en ligne auprès de 1000 Québécois entre le 22 et le 29 juillet. Les experts en recherche et en méthodologie jugent qu'il est impossible d'attribuer une marge d'erreur à un sondage réalisé en ligne puisque la méthode d'échantillonnage est non probabiliste.

Nécessaire réinvestissement

Selon la CSQ, les résultats de ce sondage démontrent la nécessité de réinvestir dans l'éducation pour aider les élèves en difficulté.

«Ces élèves-là, qui sont en nombre de 223 000, qui éprouvaient des difficultés avant la pandémie et qui ont été presque six mois sans fréquenter l'école, ils vont avoir besoin de beaucoup de soutien.»

Mme Éthier appelle le gouvernement à imposer un sérieux «coup de barre» pour déployer plus de ressources dans les écoles.

Par ailleurs, la CSQ a demandé aux répondants quelle devrait être la priorité du gouvernement en ce moment, et une majorité importante (64 %) a jugé qu'il faudrait réinvestir dans les services publics, contre seulement 36 % qui voudraient plutôt une baisse d'impôts.

Mme Éthier ne croit pas que le gouvernement caquiste puisse éventuellement imposer des compressions dans le milieu de l'éducation, même si les finances publiques se portent moins bien avec la pandémie.

«Je pense que le gouvernement est très, très au fait du coût s'il y a un désinvestissement, a-t-elle soutenu. Je pense qu'on a réalisé à quel point les mesures d'austérité qui avaient été introduites par le gouvernement précédent ont fait mal au réseau.»

Un plan révisé

Lundi dernier, le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge a présenté un plan révisé pour la rentrée scolaire.

En vertu des nouvelles mesures, le port du masque sera obligatoire à partir de la 5e année et le concept de «bulle» a été élargi pour permettre aux enfants d'une même classe de se côtoyer de près.

Le nouveau plan prévoit également qu'advenant une éclosion de COVID-19, les élèves pourront assurément profiter d'un enseignement à distance.

Les partis d'opposition ont déploré que le ministre n'aborde pas dans son plan la question du rattrapage, étant donné que l'année scolaire précédente a été amputée de quatre mois, pour la plupart. Avec les vacances estivales, six mois se sont ainsi écoulés depuis la dernière présence des enfants en classe.

Mme Éthier attend d'ailleurs impatiemment un autre plan du gouvernement, celui pour les élèves en difficulté.

«Les classes débutent la semaine prochaine, a-t-elle indiqué. Le ministre est déjà en retard.»

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

15 août 2020 20h35 / Mis à jour à 23h56

Des milliers de comptes de services gouvernementaux

en ligne piratés

AFP
Agence France-Presse

TORONTO — Une dizaine de milliers de comptes d'utilisateurs de services gouvernementaux en ligne ont été récemment piratés lors de cyberattaques, ont indiqué samedi les autorités canadiennes.

Les attaques ont visé le service CléGC, utilisé par une trentaine de ministères fédéraux, et des comptes de l'Agence du revenu du Canada, a expliqué le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans un communiqué.

Les mots de passe et les noms d'usager de 9041 détenteurs de comptes CléCG « ont été acquis de manière frauduleuse et utilisés pour tenter d'accéder à des services gouvernementaux, » ont indiqué les autorités. Tous les comptes touchés ont été annulés.

Environ 5500 comptes de l'Agence du revenu du Canada ont été notamment ciblés dans cette attaque et dans une autre, ont précisé les autorités, ajoutant que l'accès à ces comptes a été suspendu pour «protéger les renseignements des contribuables».

Une enquête a été ouverte par le gouvernement et la police fédérale pour «déterminer s'il y a eu des atteintes à la vie privée et si des renseignements ont été obtenus à partir de ces comptes,» ont expliqué les autorités.

Selon la chaîne publique CBC, un certain nombre de Canadiens ont signalé, depuis le début du mois d'août, avoir vu leurs informations bancaires associées à leur compte de l'Agence du revenu du Canada modifiées.

Des paiements liés à la prestation canadienne d'urgence, une aide financière mise en place par le gouvernement en raison de l'épidémie de COVID-19, ont aussi été émis en leur nom sans qu'ils en aient fait la demande.

Le type d'attaque mis en oeuvre, appelé «bourrage de justificatifs», utilise des noms d'utilisateur et des mots de passe recueillis lors de précédents piratages de comptes, profitant du fait que beaucoup d'internautes utilisent les mêmes codes pour plusieurs comptes, ont précisé les autorités.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS
Faire tourner l'économie circulaire
CONSULTER LE DOSSIER

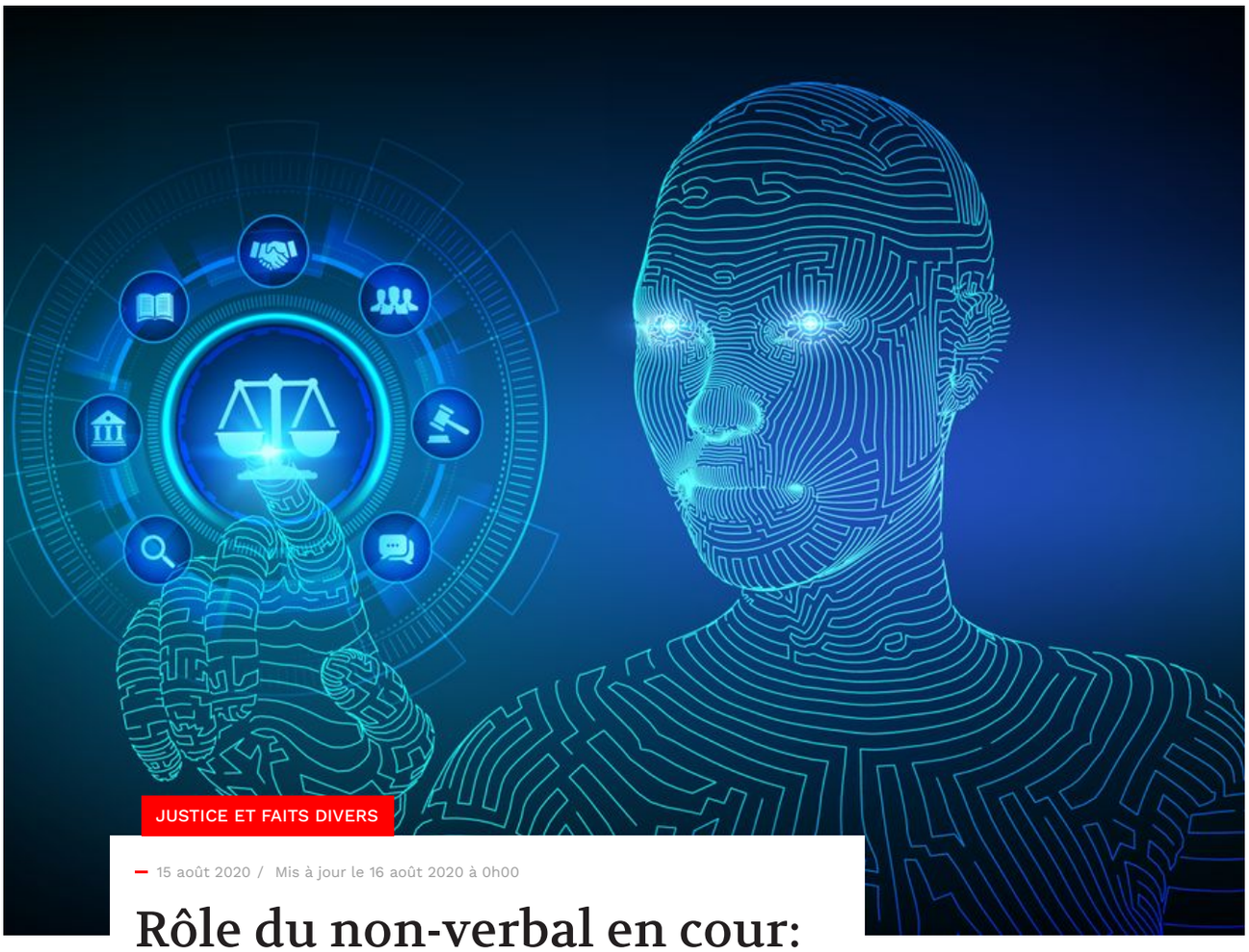

JUSTICE ET FAITS DIVERS

15 août 2020 / Mis à jour le 16 août 2020 à 0h00

Rôle du non-verbal en cour: un danger sous-estimé de la justice virtuelle ?

VINCENT DENAULT
Docteur en communication, Université de Montréal

Depuis le début de la crise sanitaire, les tribunaux canadiens, comme ceux d'autres pays, opèrent un virage technologique. Le dépôt de procédures en ligne gagne en popularité. Il en est de même pour les procès virtuels. Toutefois, bien que leur utilisation apparaisse légitime durant la pandémie, les applications telles que Skype ou Zoom font obstacle au rôle du non-verbal en cour.

L'enjeu peut sembler simple et anodin alors qu'en réalité, il ne l'est pas.

Des croyances erronées sur le non-verbal

L'issue des procès n'est pas déterminée que par des lois et des précédents. En effet, l'apparence des témoins et leur façon de se comporter peuvent jouer un rôle déterminant. Par exemple, la nervosité et l'hésitation sont typiquement associées au mensonge, alors que la spontanéité, à en croire de nombreux jugements de tribunaux, indiquerait que les témoins disent la vérité.

Pourtant, la recherche sur la détection du mensonge montre très clairement que les croyances de cette nature – encore utilisées en 2020 – sont erronées et n'ont pas plus de fondement scientifique que celles utilisées au Moyen Âge. En effet, un honnête justiciable peut hésiter et être excessivement nerveux. Un menteur endurci peut s'exprimer spontanément. Il n'existe aucun geste, aucun regard, aucune expression faciale, aucune posture similaire au nez de Pinocchio.

De plus, comme le rappellent la professeure émérite Judith Hall et ses collègues, « il n'existe pas de dictionnaire des significations des indices non verbaux, car les facteurs contextuels impliquant les intentions des codeurs, leurs autres comportements verbaux et non verbaux, les autres personnes (qui elles sont et leur comportement), et le contexte affecteront tous la signification » (notre traduction).

Autrement dit, apprendre à « lire » le non-verbal comme les mots d'une langue relève de la fiction plutôt que de la science. Malheureusement, comme je l'ai documenté dans mon mémoire de maîtrise en droit sur le comportement non verbal des témoins lors de procès et ma thèse de doctorat en communication sur la détection des témoignages mensongers, des juges semblent croire le contraire.

Le non-verbal, au-delà de la détection du mensonge

Puisque la détection des menteurs d'un simple coup d'œil, telle que présentée sur les médias sociaux et traditionnels, n'est pas possible, certains pourraient croire que le non-verbal des témoins, des juges et des avocats n'est d'aucune utilité. Toutefois, il s'agirait d'une erreur. En effet, la recherche scientifique documente depuis des dizaines d'années les fonctions du non-verbal. Plus de 30 000 articles révisés par les pairs ont été publiés sur le sujet par une communauté internationale de chercheurs oeuvrant dans différentes disciplines.

Lors des procès, la détection du mensonge représente un grain de sable dans l'océan des fonctions du non-verbal. Par exemple, les gestes, les regards, les expressions faciales, et les postures permettent aux témoins de communiquer des émotions et des intentions, aux juges de favoriser l'empathie et la confiance, et aux avocats de mieux saisir, à chaque instant, les actions et les propos des témoins, leurs nuances, et de s'adapter en conséquence. Tout cela se fait généralement de façon automatique.

Par ailleurs, l'aspect non verbal des procès ne se limite pas aux visages et aux corps. Les caractéristiques de l'environnement où ils se déroulent, le palais de justice et la salle d'audience, par exemple, participent à l'image de la justice. L'endroit où les témoins sont interrogés et où les participants sont assis influence le déroulement des procès. Le fait que les juges soient plus haut que les autres dans la salle de cours, par exemple, peut jouer sur l'autorité que leur accordent des justiciables.

Le non-verbal fait partie intégrante des procès

Nul ne peut être contre la vertu. Évidemment, durant la pandémie, les applications telles que Skype ou Zoom offrent la possibilité d'entendre des dossiers urgents. Toutefois, plusieurs juridictions ont annoncé que les salles virtuelles demeureraient ouvertes après la fin de la crise sanitaire. Pour certains, leur premier avantage serait de favoriser «l'accès» à la justice. Tou-tefois, le visage n'est qu'un des nombreux « canaux » de communication et son observation, à elle seule, peut influencer le déroulement des procès.

En effet, en réduisant l'information non verbale, les procès virtuels limitent la possibilité qu'ont les témoins d'être compris, d'avoir l'impression de l'être, et de comprendre les autres adéquatement. Puisque l'évaluation de la crédibilité est tributaire de la possibilité qu'ont les juges de saisir les propos des témoins, les répercussions peuvent être importantes, d'autant plus que, selon la Cour suprême du Canada, «La crédibilité est une question omniprésente dans la plupart des procès, qui, dans sa portée la plus étendue, peut équivaloir à une décision sur la culpabilité ou l'innocence».

La tenue d'un contre-interrogatoire étant, quant à elle, tributaire de la possibilité qu'ont les avocats de bien saisir, à chaque instant, les actions et les propos des témoins, leurs nuances, et de s'adapter en conséquence, un « accès » aux tribunaux qui restreint le non-verbal à un visage, sur un écran, peut être lourd de conséquences. En effet, comme la Cour suprême du Canada l'écrivait, «Un contre-interrogatoire efficace est indispensable à la tenue d'un procès équitable et à l'application utile de la présomption d'innocence».

L'importance du dialogue interdisciplinaire

L'utilisation des applications telles que Skype ou Zoom ne devrait pas être prise à la légère. En plus des effets sur l'évaluation de la crédibilité et la tenue des contre-interrogatoires, les procès virtuels pourraient avoir d'autres conséquences.

Par exemple, elles pourraient déshumaniser des victimes et des accusés, un effet déjà documenté chez des immigrants entendus par vidéoconférence, et amplifier les effets négatifs des stéréotypes faciaux, lesquels peuvent fausser l'appréciation de la preuve ainsi que l'issue des procès, allant même jusqu'à déterminer, dans les pays où la peine capitale est toujours en vigueur, si une personne devrait être condamnée à mort.

Devant un tel constat, avant que des mesures temporaires, adoptées d'urgence, deviennent permanentes, ou que des lois soient modifiées, le rôle du non-verbal en cour devrait être apprécié à sa juste valeur. Pour maximiser les avantages et minimiser les inconvénients du virage technologique, le dialogue entre le milieu juridique et les chercheurs qui, par exemple, œuvrent en psychologie, en communication et en criminologie, apparaît donc fondamental.

LIRE LA SUITE

ACTUALITÉS

15 août 2020 18h31 / Mis à jour à 23h26

Les éloges fusent pour Joe Norton

LA PRESSE CANADIENNE

Joe Norton a détenu le titre de Grand Chef pendant 12 mandats sans interruption, de 1980 jusqu'à sa retraite en 2004.

Ghislain Picard, le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, a décrit M. Norton comme un grand leader dont la sagesse continuera à l'inspirer.

«Le grand chef Norton occupe une place marquante parmi ces femmes et ces hommes qui ont su maintenir et faire respecter les valeurs et les traditions de la nation Mohawk tout en assurant son développement», a déclaré M. Picard dans un communiqué publié samedi.

LIRE LA SUITE